

# CENTRAIDE EST DE L'ONTARIO (OTTAWA) – APPEL DE PROPOSITIONS

## DESCRIPTION DE L'OBJECTIF PRIORITAIRE – ITINÉRANCE JUVÉNILE

<b>OBJECTIF PRIORITAIRE</b>	<b>Réduire l'itinérance juvénile à Ottawa</b>
CHANGEMENTS SYSTEMIQUES VISÉS	<p>Une réponse coordonnée, intégrée et appropriée pour les jeunes est requise pour traiter l'itinérance des jeunes à Ottawa.</p> <p>Les deux points clés de l'objectif prioritaire de Centraide sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le soutien à la clientèle pour s'assurer que les jeunes ont une transition saine vers l'âge adulte (soutien qui peut comprendre, sans toutefois se limiter, à l'emploi, à la réussite scolaire, au counseling en santé mentale et au développement des compétences de vie).</li> <li>• Préconiser (et appuyer) la continuité des options de logement appropriées pour les jeunes.</li> </ul>
CATÉGORIES ET EXEMPLES DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes et initiatives qui empêcheront ou réduiront l'itinérance des jeunes à risque par l'entremise de services d'intervention précoce et de soutien à long terme.</li> <li>• Programmes, services ou entreprises sociales qui permettent aux jeunes itinérants de se trouver un emploi.</li> <li>• Programmes et services qui appuient les retrouvailles de familles, au besoin.</li> <li>• Programmes et services qui utilisent les approches <i>Logement d'abord</i> appropriées pour les jeunes. Lorsque des services de logement<sup>2</sup> de transition sont offerts, des preuves doivent être incluses pour démontrer qu'ils visent à offrir des logements stables et permanents<sup>1</sup>.</li> <li>• Activités et initiatives de répercussions collectives qui appuient les réformes politiques pour lutter contre l'itinérance, puisqu'elles portent sur l'approche <i>Logement d'abord</i>, appropriée pour les jeunes. Promouvoir la sensibilisation du public / défense des intérêts sur l'importance du modèle <i>Logement d'abord</i> pour faire face à l'itinérance des jeunes.</li> </ul> <p><i>Nota : Centraide Est de l'Ontario n'offre pas de financement communautaire pour les dépenses en immobilisations ni pour les suppléments de loyer, les allocations ou les subventions.</i></p> <p><i>Nota : Pour les programmes, les services et les entreprises sociales qui permettent aux jeunes itinérants de se trouver un emploi, l'emploi doit : respecter les normes du ministère du Travail de l'Ontario (c.-à-d., salaire</i></p>

	<i>minimum ou supérieur, normes de santé et de sécurité, etc.); garantir la dignité de choix; et appuyer une communauté ou un environnement de travail inclusif.</i>
POPULATIONS CIBLES	<p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont sans abri ou à risque de le devenir. On reconnaît que pour certains jeunes ou populations de jeunes (comme ceux qui souffrent d'un retard de développement), cette classe d'âge peut être plus grande.</p> <p>Une attention particulière sera donnée aux propositions qui ciblent les jeunes des communautés suivantes (qui font souvent face à d'autres obstacles) pour ce qui est du soutien approprié : autochtones, multiculturels, ruraux et minorités sexuelles.</p>

**1 Logement permanent** Fait référence au logement qui n'a pas de limite ni d'exigence, c.-à-d., une durée maximale d'occupation, un âge maximum, l'exigence de s'inscrire à un programme ou de recevoir un service, etc. Tout logement de transition contribuant à cet objectif doit avoir comme objectif le déménagement de ses clients dans un logement permanent. Cette définition est assujettie à des ajouts ou à des modifications, tel que déterminé par un cadre de travail éventuel Logement d'abord pour les jeunes, élaboré avec la communauté. Tout logement auquel on fait référence doit être abordable pour le locataire.

**2 Logement de transition** Il s'agit d'un logement de soutien ou subventionné pendant une période limitée où les personnes risquant de devenir sans-abri se préparent au logement permanent.